**Tables rondes**

*Cinq Tables Rondes vous seront proposées durant ces trois jours de congrès ! Nous les avons choisies avec une logique de pluridisciplinarité afin de les disciplines connexes, qui travaillent fréquemment ensembles, puissent présenter et débatte de problématiques actuelles et pertinentes dans leur champ.*

**Table Ronde « valeurs sociales et économiques »**

**Mercredi 5 septembre 2018**

**11h-12h30**

**Objectif/résumé :**

Cette table ronde aborde quelques-uns des questionnements des sciences de gestion autour des valeurs (valeurs épousées, valeurs en usage, conflits de valeurs) dans le champ des entreprises de l’Economie Sociale et Solidaire et dans celui des structures médicosociales (Master MOSS et MUS).

**Intervenants :**

* **Laëtitia Lethielleux,** MCF HDR en Sciences de Gestion au laboratoire REGARDS (EA 6292), Titulaire de la chaire Economie Sociale et Solidaire, responsable du Master Management Sectoriel et du parcours Management des Entreprises de l’Economie Sociale et Solidaire – coordinatrice des débats de la table ronde.
* **Monique Combes-Joret**, MCF HDR en Sciences de Gestion au laboratoire REGARDS (EA 6292), Professeure associée à la chaire ESS, responsable scientifique du projet de recherche-action « l’ESAT de Demain », responsable du Master AES (MOSS et MUS), interviendra sur  « ***La question du travail dans les ESAT : l’émancipation à quelles conditions ? »***
* **Laurent Carrié**, gérant du cabinet de conseil et formation spécialisé dans l’accompagnement des établissements et services médico-sociaux, proposera une réflexion sur « ***La question du sens dans les organisations de l’ESS ».***
* **Josette Mayeur**, présidente du groupement d’employeurs (GE) IDEES et vice-présidente du réseau PROGREST (réseau des groupements d’employeurs du Grand Est) et **Laurent Croiseaux**, président d’Envie Reims, nous feront par de leurs témoignages sur la manière dont les structures de l’ESS sont amenées à concilier, au quotidien, valeurs de l’ESS et objectifs économiques.

**Table Ronde « La probation »**

**Jeudi 6 septembre 2018**

**10h30-12h30**

**Objectif/résumé :**

La probation, soit le traitement de la délinquance en milieu ouvert se trouve au croisement de la psychologie clinique et de la criminologie, du travail social, et, à un moindre degré, à la psychologie sociale, aux neurosciences, au droit pénal et à la sociologie.

Elle est un champ en plein explosion sur le plan scientifique comme pratique, avec le développement, la validation et la diffusion de programmes de traitement evidence-based partout dans le monde, qui font réellement baisser la récidive.

La France s’empare de ces modèles avec un important retard, et, comme ailleurs dans le monde, non sans quelques résistances et craintes. Parmi les interrogations que ces changements rapides soulèvent, se trouvent, inter alia : la place respective des services de probation et du milieu associatif ; des psychologues, agents de probation et travailleurs sociaux ; la posture professionnelle en milieu et contexte contraints et notamment comment garantir l’équité procédurale et comportementale des acteurs et institutions ; le financement de ces interventions ; les tensions politiques autour de la sécurité à l’ère du terrorisme ; la réalité de la diffusion « en monde réel » des techniques evidence-based.

**Intervenants :**

* Martine Herzog-Evans, professeur de droit pénal et de criminologie
* Sophie Debruyères, Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP de Paris
* Nazha Chtany, directrice de l’Association Le Mars, Reims (Mouvement d’Action et de Réflexion pour l’Accueil et l’Insertion Sociale)

**Table Ronde « Les nouvelles technologies médicales et**

**les défis qu’elles posent»**

**Jeudi 6 septembre 2018**

**15h15-17h30**

**Objectif/résumé :**

Les nouvelles technologies médicales ont récemment permis des avancées majeures dans le champ des connaissances sur le cerveau et son fonctionnement, allant jusqu’à offrir l’opportunité d’intervenir directement et de façon ciblée sur le cerveau pour y provoquer des effets psychiques. Cette table ronde propose d’aborder les changements conceptuels sur le psychisme humain issus de l’utilisation de techniques médicales, comme l’imagerie cérébrale, la stimulation magnétiques transcrânienne ou la stimulation cérébrale profonde. Qu’est-il possible de comprendre aujourd’hui des maladies mentales avec l’imagerie cérébrale ? Peut-on appréhender les bases cérébrales du psychisme humain et représenter en images ses perturbations ? Pouvons-nous agir sur la vie psychique des sujets grâce à des techniques de stimulation cérébrale ? Les intervenants discuteront des avancées scientifiques dans ce domaine et des possibilités nouvelles d’action sur le cerveau, avec leurs enjeux scientifiques et thérapeutiques, sans oublier les questionnements éthiques qu’elles soulèvent.

**Intervenants :**

* **Delphine Raucher-Chéné,** psychiatre au CHU de Reims et membre du laboratoire C2S de l’Université de Reims Champagne-Ardenne, spécialiste de l’IRM Fonctionnelle
* **Ksenija Vucurovic,** psychiatre au CHU de Reims et doctorante au laboratoire C2S de l’Université de Reims Champagne-Ardenne, spécialiste de la rTMS
* **Claude-Fabien Litre,** Professeur de Neurochirurgie au CHU de Reims
* **Arthur Kaladjian,** Professeur de Psychiatrie au CHU de Reims et membre du laboratoire C2S de l’Université de Reims Champagne-Ardenne

**Table Ronde « Législation et implications pour le bien-être»**

**Vendredi 6 septembre 2018**

**10h30-12h30**

**Objectif/résumé :**

Définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme "un état complet de bien-être physique mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité", la santé et, tout particulièrement celle des salariés, concentre toutes les attentions du législateur, des magistrats et des professionnels. Le droit du travail s'attache ainsi à préserver la santé, la sécurité et l'intégrité physique et mentale des salariés, aux différents stades de la relation de travail, lors de sa conclusion, de son exécution et de sa rupture. La table ronde consacrée à la "législation et implication pour le bien-être des salariés" illustrera cet axe majeur du droit positif au travers de trois thèmes :

* Le droit à la déconnexion
* L'évaluation du salarié
* La prise en compte de la pénibilité au travail"

**Intervenants :**

* **Céline Tilloy**, Maitre de Conférences en droit social à l’Université de Reims Champagne-Ardenne, HDR, Responsable du Master 2 Droit du Contrat de Travail
* **Fabrice Rosa**, Professeur agrégé à la Faculté de droit del’Université de Reims Champagne-Ardenne
* **N. Baudin Vervaecke,** Avocate aux barreaux de Meaux et Paris
* **Delphine Deguerne,** Psychologue du Travail, MAST à l’Université de Reims Champagne-Ardenne